

## Les crédits

lesquels les électeurs et les électrices décideront que l'heure de la retraite est venue.

• (1245)

Cette précarité de la fonction de député met l'accent sur la nécessité d'accorder aux députés les moyens pécuniaires de se sortir d'une retraite électorale ou d'une défaite électorale. Mais il y a une question sur laquelle l'opposition officielle a toujours été claire et précise, c'est le moment auquel un député de la Chambre des communes a le droit de toucher une pension du gouvernement du Canada. Nous trouvons pour le moins anormal qu'une personne qui atteint à peine le seuil de la trentaine, mais qui a effectué deux mandats, retire immédiatement une pension du gouvernement du Canada.

À notre avis, nous devrions discuter d'un âge où cette pension devrait être accessible aux ex-députés de la Chambre des communes, en comparant des choses qui sont comparables. Regardons ce qui se passe à la Gendarmerie royale du Canada et ce qui se passe dans l'armée canadienne. Ce peut être là une façon de procéder pour tenter de déterminer un âge où les ex-députés de la Chambre des communes pourront toucher leur pension.

Bien sûr, nous sommes également opposés à ce que l'on appelle couramment en anglais le *double dipping*, c'est-à-dire cette façon de cumuler à la fois deux chèques du gouvernement canadien. Cette pratique devrait être, à notre avis, abolie. Qu'une personne, touchant déjà une pension ou une indemnité parce qu'elle a servi le gouvernement du Canada à la Chambre des communes, puisse continuer à toucher son chèque du gouvernement du Canada alors qu'elle occupe un poste ailleurs qu'à la Chambre des communes nous apparaît également relever de l'aberration.

Nous n'avons pas l'intention de faire de compromis, ni sur la question de l'âge auquel on peut toucher une pension, ni également sur ce qu'il est communément convenu d'appeler le *double dipping*.

Il se trouve que pour considérer la question des pensions, nous devons regarder la réalité. Plusieurs sont venus dans cette Chambre ou dans des législatures précédentes en ayant un emploi où ils contribuaient à un fonds de pension dans l'entreprise où ils travaillaient. Arrivant à la Chambre des communes, ils ont contribué au Régime de pensions de la Chambre des communes et cessé de contribuer à leur autre régime. Ce qui fait qu'un membre de la Chambre des communes qui quitte cette Chambre se voit souvent dans la situation où il aura contribué très peu de temps à un régime privé de retraite. Il se verra dans l'obligation de continuer son travail pendant une période de temps qui peut s'avérer passablement longue. La personne sera ainsi pénalisée de la non-transférabilité des fonds de pension. C'est une question que nous devrions étudier.

Je ne pense pas que ce soit par le biais d'une motion de l'opposition que nous pouvons régler ces problèmes. Il va falloir attendre un projet de loi gouvernemental sur la question qui pourra fixer les tenants et aboutissants du problème pour que nous puissions vraiment en débattre.

Nous avons actuellement une motion de cinq lignes. Je pense qu'un projet de loi étoffé devrait comporter passablement plus de dispositions et qu'une révision non partisane devrait également donner lieu à la présentation d'un projet de loi par le gouverne-

ment, comme le premier ministre le mentionnait il y a quelques jours.

• (1250)

Finalement, nous avons mentionné que nous pourrions étudier le projet de loi gouvernemental avec beaucoup de sérénité, mais sûrement pas dans le feu d'un débat où on nourrit des passions à l'endroit des membres du Parlement. On veut faire croire que les membres du Parlement sont nourris littéralement par l'État comme des oisillons dans le nid de leur mère et que toute la situation des députés de la Chambre des communes, particulièrement quant à leur régime de pension, doit faire l'objet d'un projet de loi gouvernemental, qu'il devrait y avoir une étude la plus neutre possible, la plus objective possible. D'accord, mais surtout pas dans le feu de la passion, surtout pas de la part de personnes qui viennent nous dire en début de session qu'ils allaient mettre fin à leur salaire actuel, à une partie du moins, en coupant 10 p. 100 et en mettant cela de côté. Ils viennent nous dire ensuite: On a fait un erreur, on a des gens à la maison qui sont au chômage, je n'ai pas les moyens d'en mettre 10 p. 100 de côté. C'est une question tellement facile pour exaspérer l'opinion publique, qu'il faudrait peut-être éviter de le faire.

Pour les raisons que j'ai mentionnées, l'opposition officielle votera contre la motion qui nous est présentée aujourd'hui.

[Traduction]

**L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Madame la Présidente, il est prématuré de présenter une motion comme celle dont le Parti réformiste a saisi la Chambre aujourd'hui. Le gouvernement a promis de remplir les engagements qu'il a pris dans le livre rouge pour ce qui est de mettre fin au cumul de pension et de traitement et de régler la question de l'âge minimum. La réforme des pensions est manifestement un sujet d'intérêt.

[Français]

**M. Langlois:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente, j'aimerais savoir si l'honorable député parle sur la période de questions et commentaires ou s'il entame un débat de fond.

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Ur):** Le ministre entame le débat.

**M. Eggleton:** Madame la Présidente, le gouvernement est bien décidé à mener à bien les réformes esquissées dans le livre rouge relativement aux pensions.

Le Parti réformiste, le troisième parti, plus particulièrement sa députée de Beaver River, devance l'événement. Elle perd son temps à présenter une telle motion aujourd'hui, alors que le premier ministre, la vice-première ministre et moi-même avons clairement fait savoir que la Chambre serait avisée, d'ici la fin de l'année, de ce que projetait le gouvernement dans le dossier des pensions.

Un des collègues de la députée rapportait que, du temps où il était dans l'opposition, le premier ministre se serait vanté de pouvoir faire adopter la réforme des pensions en un jour. Cela ne veut pas forcément dire aux premiers jours du Parlement, et il n'est pas nécessaire de régler toute la question sur-le-champ. Ce n'est pas aussi urgent que ne le donne à penser la députée de Beaver River.